



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 16 MARS 2012**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

---

**Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Patrick CEGIELSKI

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

M. Cédric FRETIGNE

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Maxime ENAULT

M. Yoro FALL

Mlle Lina GIL

Mlle Mélanie ROBERT

M. Nicolas SERERO

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

M. Christophe LAFOND

Mme Anne BELLANCOURT

**Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège A– dit des « Professeurs des universités» :

M. Jean-Claude DRIANT (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration à M. Luc HITTINGER)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Félix GUARINO (procuration à M. Christophe LAFOND)

M. Frédéric MORET (procuration à Mme Anne BELLANCOURT)

**Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :**

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
Mme Josiane ATTUEL, Directrice de l'UFR AEI  
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM  
M. Jérémy HERBERT, Vice-président étudiant  
Mme RANOUIL, représente M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit  
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et technologie  
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet de la Présidente de l'Université  
M. Didier NICOLLE, VP en charge de la stratégie et du développement  
M. Jean-François DUFEU, VP en charge du patrimoine  
Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

**Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :**

Mme Kaldia KECHIT, représente M. William MAROIS, Recteur de l'Académie de Créteil Chancelier des Universités  
Mme Anne-Sophie FOURES, Direction des affaires juridiques et générales  
Mme Christine BENARD, Direction des affaires juridiques et générales

## SOMMAIRE

---

1. INSTANCES – FORMATION RESTREINTE AUX MEMBRES ELUS .....	5
1.1. Approbation de la liste des personnalités extérieures du Conseil d’administration .....	5
1.2. Point d’information sur le renouvellement des sections disciplinaires du Conseil d’administration et appel à candidature .....	10
1.3. Point d’information sur le renouvellement de la commission des moyens et sur la commission des statuts et appel à candidature .....	13
2. INSTANCES (SUITE) – FORMATION PLENIERE .....	16
2.1. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil d’administration .....	17
2.2. Présentation des Assesseurs .....	23
2.3. Election des vice-président(e)s en charge de domaines particuliers.....	24
2.4. Délégation d’attributions du Conseil d’administration à la présidence .....	27
2.5. Point d’information sur les Comités de sélection .....	38
3. QUESTIONS DIVERSES.....	39
3.1. Procès-verbal du 20 janvier 2012 .....	39

*La séance est ouverte à 9 heures 08, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons le quorum. Bonjour à tous et merci d’être venus.

Avant de commencer, je voudrais faire une déclaration. Il y a peu de jours, un article est sorti dans *Le Parisien* dans lequel la Présidente a été attaquée sur sa personne et non sur des choix politiques. Nous avons essayé de faire des gestes d’ouverture, au niveau de la liste que j’ai menée en tout cas. Je crois qu’il est important qu’en tant que membres du Conseil d’administration nous soyons attentifs à ce que nous pouvons exprimer dans la presse, car il s’agit de l’image de l’Université. Nous pouvons avoir des opinions différentes d’un point de vue politique, mais il est important de ne pas faire d’attaque de type personnel. Ce que je souhaite, c’est que nous ayons les uns et les autres une exigence démocratique et que nous soyons très attentifs à ce que nous pouvons dire dans la presse. En particulier, il faut être excessivement attentif lorsqu’il y a des considérations qui ne sont ni syndicales, ni politiques.

## **1. INSTANCES – FORMATION RESTREINTE AUX MEMBRES ELUS**

### **1.1. Approbation de la liste des personnalités extérieures du Conseil d’administration**

**M. LE PRESIDENT.**– Dans votre dossier, vous avez une page qui vous donne la liste des personnalités extérieures. Il y a différents types de personnalités dont certaines sont en lien avec les collectivités territoriales et pour lesquelles il n’est pas nécessaire de voter. Ce sont les collectivités qui nomment ces personnalités. Pour ceux qui font partie de l’ancien Conseil d’administration – les nouveaux ne peuvent pas le savoir –, ces personnalités sont exactement les mêmes.

Nous avons Monsieur Pierre SERNE, qui représente la Région et qui est issu des Verts. Nous avons Madame Liliane PIERRE, qui est Conseillère générale du Val-de-Marne, en particulier en lien avec la Recherche et qui est vice-présidente pour la Recherche. Pour la Seine-et-Marne, nous avons Madame Marie RICHARD, qui siégeait déjà antérieurement et qui est vice-présidente Education. Nous n’avons pas besoin de revenir sur ces propositions. Ce sont des personnalités qui sont désignées par les trois collectivités.

Ensuite, nous avons des représentants des activités économiques. Dans ce cadre-là, nous devons avoir un chef d’entreprise, un représentant des organisations syndicales de salariés et

un acteur de l'économie sociale. Là encore, pour les anciens du Conseil d'administration, ils peuvent se rendre compte que nous reprenons Monsieur Félix GUARINO, qui est Président-directeur général d'une PME, « ECODIME », et qui travaille en lien avec tout ce qui structure la formation. C'est la raison pour laquelle il avait été nommé antérieurement. Il a fait un travail tout à fait correct et convenable et nous avons souhaité le reconduire dans ses fonctions après le lui avoir demandé.

Nous avons aussi le représentant des organisations syndicales. Antérieurement, c'était la CFDT qui était représentée. Mais nous en avons discuté : comme il n'y a qu'une seule confédération qui est représentée, nous avons convenu de ne pas proposer constamment la même représentation syndicale. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé d'avoir un représentant de la CGT. En l'occurrence, c'est une représentante : Madame Laëtitia KRUSZYNSKA. Elle représente l'Union départementale de la CGT Cadres du Val-de-Marne.

La dernière personne est un acteur de l'économie sociale. C'est un représentant des mutuelles de la fonction publique : Monsieur Christophe LAFOND. Nous avons demandé au Président de la mutuelle de la fonction publique quelle personne il souhaitait désigner ; il a reconduit Monsieur LAFOND dans ses fonctions.

Vous allez devoir vous prononcer sur ces trois propositions.

Ensuite, il y avait deux personnalités qui étaient désignées à titre personnel. Antérieurement, il y avait une personnalité qui représentait l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Nous avons souhaité ouvrir un peu plus vers la parité et nous avons demandé à ce que ce soit la Directrice adjointe de l'Ecole Vétérinaire, Madame Anne BELLANCOURT, qui puisse siéger.

Le dernier lien se faisait auparavant avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. En l'occurrence, c'est Monsieur Frédéric MORET qui est le Vice-président du Conseil d'administration de l'UPEMLV.

Voilà les propositions que nous vous faisons sur ces cinq noms.

Si vous avez des questions, je m'efforcerai d'y répondre.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– J'ai une remarque sur la parité. Je constate que ce ne sont pas les personnalités extérieures qui vont rétablir la parité au CA. Là, il y a quatre femmes et quatre hommes, mais il y a un gros écart au niveau des élus. C'est un peu regrettable !

**M. LE PRESIDENT.**– C'est peut-être un peu regrettable, mais nous serons à 37 % de femmes une fois que le Conseil d'administration sera pleinement constitué.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Nous étions à 50 %.

**M. LE PRESIDENT.**– Oui, mais nous avons essayé. Entre ce que nous pourrions faire et ce que nous pouvons faire, il y a une différence. Nous avons fait tous nos efforts pour essayer, à chaque fois que c'était possible, de pouvoir mettre en position des femmes. À un moment donné, nous sommes obligés de constater, dans un délai relativement court, que ce n'est pas forcément aussi évident que cela. Par exemple, pour Madame Laëtitia KRUSZYNSKA, cela n'a pas été facile mais nous y sommes arrivés. De la même manière, pour faire admettre au Directeur de l'Ecole Vétérinaire qu'il nous propose plutôt la Directrice adjointe, cela n'a pas été non plus aussi simple que cela. Après, nous avons essayé de forcer un peu plus, mais au bout d'un moment, il y a des délais et il y a des temps. Nous pouvons peut-être considérer que ce n'est pas encore suffisant, mais j'ai véritablement poussé le plus fort que je pouvais. C'est la proposition que je peux vous faire. En tout cas, la notion de parité a été poussée jusqu' où nous pouvions le faire. C'est peut-être regrettable, mais...

Avez-vous d'autres questions ? (*Non.*)

S'il n'y a pas de question ou de remarque, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la liste des personnalités extérieures présentées.

Quelles sont les procurations ?

**Mme FOURES.**– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Monsieur MAITROT DE LA MOTTE.

Madame OLLIVIER-YANIV, vous avez reçu procuration de Monsieur DRIANT.

**M. LE PRESIDENT.**– Y a-t-il d'autres procurations ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Marie-Albane DE SUREMAIN m'a laissé une procuration.

**Mme FOURES.**– Je ne l'ai pas reçue.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Si les personnalités extérieures ne sont pas présentes...

**M. LE PRESIDENT.**– Est-ce qu'éventuellement nous en nommons de nouvelles ?

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Oui, car le Conseil d'administration est déjà très restreint.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce n'est pas dans les statuts.

**M. CEGIELSKI.**– Si, il me semble que nous l'avions voté dans les statuts.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– C'est toujours de la présence au débat.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y avait un certain nombre de personnes. En tout cas, la plupart des membres extérieurs étaient présents assez régulièrement. Nous pouvons vérifier si c'est véritablement dans les statuts et être attentifs à cela pour voir si c'est au bout de 3 ou 4... Après, il faut voir si c'est consécutif, si c'est dans l'année, etc. Il y a tous ces éléments à prendre en considération. Je crois qu'il est important de rappeler aux uns et aux autres ce point.

Qu'en est-il pour la procuration qui aurait été donnée à Madame DEVILLE-CAVELLIN ?

**Mme FOURES.**– Je n'ai pas reçu cette procuration.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Pourtant, je suis sûre d'en avoir eu une.

**M. LE PRESIDENT.**– Il faut quand même que ce soit un acte administratif ! C'est la moindre des choses.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Je suis étonnée que vous ne l'ayez pas reçue ou alors, cela a été mis au courrier...

**M. LE PRESIDENT.**– Vous a-t-elle envoyé un *mail* ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Oui, mais ce n'est pas grave.

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous propose de voter.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de liste des personnalités extérieures du Conseil d'administration au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent, par 19 voix pour et 1 abstention, la liste des personnalités extérieures du Conseil d'administration soumise à son examen.***

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons été un peu vite, car les personnalités extérieures sont convoquées pour 10 heures ! Toutefois, je peux quand même vous annoncer des choses.

Pour ceux qui sont de l'ancien Conseil d'administration, je vais peut-être me répéter un peu. Pour les nouveaux, il faut que vous sachiez que nous sommes dans un processus de rattachement de l'Ecole Vétérinaire à l'Université. Il y a eu un certain nombre d'étapes. L'année dernière, des votes de principe ont été donnés au Conseil d'administration de façon à ce que le Directeur et la Présidente puissent œuvrer pour essayer de rattacher l'Ecole Vétérinaire à l'Université. Ensuite, tout un travail a été fait, en particulier au niveau des CT

des deux établissements. Il y a eu un CT commun des deux établissements, qui a voté en faveur de ce rattachement de l'Ecole Vétérinaire à l'UPEC. La phase d'après, c'était que cela puisse remonter au niveau du CNESER, donc du côté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Là, il y a eu un vote unanime avec une abstention. C'était mercredi. Nous sommes passés au CNESERAAV, donc du côté du Ministère de l'agriculture. Il y a également eu un vote, qui a été à l'unanimité moins deux abstentions. L'étape d'après, c'est la publication du décret qui rattachera l'Ecole Vétérinaire d'Alfort à l'Université Paris-Est Créteil tout en considérant bien que l'Ecole Vétérinaire garde son autonomie et ses liens directs avec le Ministère de l'agriculture, en particulier vis-à-vis de ses personnels. Cela fait partie des choses qui nous ont été directement exprimées, notamment lorsque nous avons été au CNESERAAV. Voilà une première information.

La deuxième information se situe dans le cadre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Nous vous referons un point sur le bilan de ces programmes. Mardi dernier, nous avons eu un retour sur un programme dans lequel nous étions associés *via* le PRES et dans le cadre d'un appel d'offres qui s'appelle IDEFI. Nous tournons autour de la formation et, en particulier, une structuration de la formation au plus large. Nous avons pu être labellisés dans le cadre du PIA. Cela associe l'UPEC mais aussi Marne-la-Vallée, l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Une somme non négligeable (7,7 M€) a été fléchée sur cette structuration.

Voilà les informations que je pouvais vous donner.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Le projet IDEFI pourra-t-il être communiqué ?

**M. LE PRESIDENT.**– Bien sûr !

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– De mémoire, je n'ai pas l'impression que nous l'ayons vu passer au CA.

**M. LE PRESIDENT.**– D'après les informations que j'ai eues, il a été présenté dans différentes commissions. En revanche, pour le texte intégral, je n'en suis pas certain. Bien entendu, nous vous le diffuserons.

**M. CEGIELSKI.**– J'ai la même question que la semaine dernière. Nous avons eu un CA jeudi, nous avons un CA vendredi et nous allons avoir un CA lundi. Selon moi – je pense que c'est le cas aussi pour plusieurs personnes –, il serait bien que ce soit un jour fixe. En effet, du point de vue des enseignements, c'est impossible de rattraper après.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de tout cela, mais c'est la mise en place qui nous y oblige. Après, nous nous fixerons sur le vendredi matin. Il y a des personnalités extérieures qui nous ont dit « j'aimerais bien que ce soit plutôt le premier vendredi ou le dernier vendredi, car je travaille à l'international et je suis présente le premier et le dernier vendredi ». J'ai exprimé le fait que nous en tiendrions compte dans la mesure des commandes et des obligations que nous aurons par ailleurs. Je pense que pour tout le monde, nous allons nous efforcer de fixer les dates à un jour et de pouvoir ensuite vous donner le calendrier au plus vite. Pour nous, c'est très important car, derrière, c'est tout le calage avec le Conseil Scientifique et c'est tout le calage avec le CEVU. C'est un travail qui est en train d'être mené.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Pouvez-vous rappeler les dates des prochains CA ?

**M. TAVERNIER.**– Il y a un CA restreint le 26 mars. Ce qui nous perturbe un peu, c'est qu'il y a la campagne de recrutement. Pour les autres CA, nous vous communiquerons le calendrier.

**M. CEGIELSKI.**– Le prochain CA a été changé : c'est le 21 et non plus le 26.

**M. VIOLET.**– Le CA du 26 a dû être avancé à cause de la nécessité de transmettre les avis motivés sur l'avancement et de valider les Comités de sélection.

**M. TAVERNIER.**– Si vous en êtes d'accord, il y a un point d'information sur les commissions qui ne concerne pas les personnalités extérieures. Pour les commissions sur les sections disciplinaires, normalement, il n'y a pas de personnalités extérieures. Ce sont les commissions les plus complexes.

## **1.2. Point d'information sur le renouvellement des sections disciplinaires du Conseil d'administration et appel à candidature**

**M. TAVERNIER.**– Il y a deux sections disciplinaires à renouveler : une qui est compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et une qui est compétente à l'égard des usagers.

La difficulté que nous avons, et que nous avons déjà rencontrée, c'est que le texte ne répond pas tout à fait à la composition actuelle des Conseils d'administration. Néanmoins, il y a une première catégorie qui correspond aux Professeurs ou aux personnels assimilés : six membres. Monsieur le Président, en tant que Président, vous ne pouvez pas siéger dans la section disciplinaire. Tout le collègue A est membre d'office de la section disciplinaire.

Vous allez voir que les choses vont assez rapidement !

La deuxième catégorie, ce sont les Maîtres de Conférences ou Maîtres-Assistants ou personnels assimilés. Là, c'est quatre membres. Quatre représentants des Maîtres de Conférences parmi les six siégeant au Conseil seront désignés d'office pour représenter, pour quatre d'entre eux, la catégorie des Maîtres de Conférences ou Maîtres-Assistants ou personnels assimilés.

Il y a une troisième catégorie, qui est la catégorie des autres enseignants-chercheurs et enseignants titulaires, qui ne renvoie évidemment pas aux PRAG, mais aux Professeurs ou aux Maîtres de Conférences. Les professeurs étant tous déjà désignés, les deux Maîtres de Conférences qui ne relevaient pas des quatre de la deuxième catégorie se voient d'office dans la section disciplinaire.

La quatrième catégorie, ce sont les enseignants titulaires autres que les précédents. Là, il faut trois membres. Il n'y a que Madame GOLDSTEIN qui relève de cette catégorie. Madame GOLDSTEIN, vous êtes donc membre d'office de la section disciplinaire. Au prochain CA, vous devrez désigner deux autres représentants de cette catégorie parmi les seuls enseignants titulaires exerçant des fonctions d'enseignement à l'Université après appel à candidatures que nous diffuserons dans l'UPEC Hebdo lundi. Si par ailleurs vous connaissez des enseignants qui ne relèvent pas des deux autres catégories et qui seraient intéressés par la section disciplinaire, n'hésitez pas à leur dire de lire UPEC Hebdo et de transmettre une candidature à la DAJG, car je crois que c'est auprès d'elle qu'il faut la déposer.

L'ordre dans lequel chacun sera appelé à siéger dans les formations de jugement sera déterminé par tirage lors de la prochaine séance du Conseil. En effet, toute la section ne se réunit pas nécessairement.

**Mme GOLDSTEIN.**– J'enseigne l'histoire. Il serait peut-être bon de trouver des gens qui enseignent d'autres disciplines.

**M. TAVERNIER.**– Oui, ce peut être un critère pour retenir les deux candidatures qu'il nous reste à remplir.

**M. THAUVRON.**– Elle se réunit combien de fois par an ?

**M. TAVERNIER.**– Pour celle des enseignants-chercheurs et enseignants, ce n'est pas nécessairement annuellement. Elle se réunit très rarement.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Elle se réunit deux fois tous les 4 ans.

**M. TAVERNIER.**– La composition de la section compétente à l'égard des usagers, qui se réunit beaucoup plus souvent, est la suivante :

- un professeur des universités ou personnel assimilé par et parmi les six professeurs élus puisque, Monsieur le Président, vous ne pouvez pas faire partie de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

- un Maître de Conférences ou Maître-Assistant ou personnel assimilé par et parmi les six Maîtres de Conférences élus au CA ;

- un autre enseignant titulaire autre que les Présidents du CA – Madame GOLDSTEIN, vous êtes donc à la section disciplinaire ;

- six usagers, soit trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les élus usagers, vous êtes tous d'office, pour ce qui est des titulaires, membres de la section disciplinaire. Un tirage au sort déterminera votre qualité de membre titulaire ou de membre suppléant. Le troisième membre suppléant, donc le sixième membre suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, sera élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours parmi les cinq suppléants élus par les élus usagers titulaires du Conseil d'administration. Cela signifie que pour désigner le sixième suppléant, c'est là où il y aura élection lors du prochain Conseil. Le mandat des membres de ces sections disciplinaires expire en même temps que le mandat des représentants des sections. Là – Florence, je parle sous ton contrôle –, la section disciplinaire à l'égard des usagers se réunit très régulièrement.

**Mme RIOU.**– Elle se réunit très régulièrement à des périodes qui sont, en général, des périodes de lourde activité dans l'absolu pour les enseignants. Cela demande en plus une certaine réactivité, car il faut instruire les dossiers rapidement et ne pas laisser la difficulté s'installer très longtemps. En revanche, ce sont des cas pour lesquels les faits sont relativement récurrents. En outre, la Direction des affaires juridiques est là pour aider, autant que possible, l'organisation des sections et, éventuellement, sur le fond pour vous apporter des éléments qui vous permettront de vous familiariser très vite et de vous former très vite à ce type de jugement.

**Mme GOLDSTEIN.**– Pouvez-vous donner un exemple de cas récurrent ?

**Mme RIOU.**– L'utilisation des téléphones portables pendant les examens. C'est un cas qui est relativement difficile à juger, parce qu'en général, c'est difficile de trouver des preuves claires d'utilisation ou non du portable. En général, les juges recherchent la fraude et recherchent toute présomption de fraude à l'appui d'un rapport qui est dressé au cours de l'épreuve par le surveillant ou par l'enseignant qui a pu constater les faits. Le rapport est réellement très important. C'est un travail d'instruction et d'information qui est fait par la DAJG auprès des différentes composantes pour sensibiliser à la constitution des preuves. C'est cela qui rend votre travail de jugement pour la section disciplinaire le plus difficile. Souvent, la difficulté, c'est la constitution des preuves. En général, il s'agit de l'utilisation du téléphone portable ou de toutes nouvelles technologies comme des Smartphones qui permettent de naviguer facilement sur Internet et de disposer d'informations utiles.

### **1.3. Point d'information sur le renouvellement de la commission des moyens et sur la commission des statuts et appel à candidature**

**M. TAVERNIER.**– Je vais quand même pouvoir vous faire le point sur la commission des moyens et la commission des statuts, puisque le règlement intérieur en prévoit la composition suivante : le vice-président du Conseil d'administration membre de droit, 12 représentants des enseignants-chercheurs, 5 représentants des personnels BIATSS, 3 représentants titulaires des usagers et 3 représentants suppléants. Là, ce sont les deux commissions qui ne relèvent pas d'un texte de loi, mais ce sont des commissions prévues, statutaires, par l'UPEC. La commission des moyens instruit les dossiers budgétaires présentés au Conseil d'administration. Quant à la commission des statuts, elle examine les projets d'élaboration et de modification des règles statutaires dont l'adoption relève de la compétence du Conseil d'administration. Ce sont évidemment les statuts. Ce peut être le règlement intérieur qui doit être finalisé dans les plus brefs délais et éventuellement les statuts de composantes.

Là, elles sont ouvertes, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des candidats en dehors du CA. Il y aura deux appels à candidature dans UPEC Hebdo. En général, il y a des candidats.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a déjà des gens qui se sont exprimés pour rentrer dans cette commission.

**M. TAVERNIER.**– Une liste sera constituée d’ici au prochain CA plénier et sera soumise à votre approbation avec la nécessité prévue par le règlement intérieur de respecter les grands équilibres de l’Université et ceux du CA.

Vous avez reçu, ou vous allez recevoir, une fiche de déclaration de candidature individuelle : une pour la commission des statuts et une pour la commission des moyens.

**M. LE PRESIDENT.**– Pour ceux qui se sont exprimés en faveur de leur participation, il faut passer maintenant à l’acte administratif et remplir cette feuille déclarant son souhait et son désir de pouvoir participer à cette commission.

**Mme RIOU.**– Et la remettre à la DAJG si ce n’est pas mentionné dans le formulaire.

**M. GIRAL.**– Et les calendriers ?

**M. TAVERNIER.**– Cela dépend du prochain CA plénier. Le délai, ce sera un peu plus d’une semaine pour que nous puissions vous la communiquer, donc la semaine précédant le prochain CA plénier.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Comme autre point, il y a l’adoption du procès-verbal.

**M. TAVERNIER.**– Il doit être approuvé par le CA plénier.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Oui, mais le problème, c’est que je ne sais pas comment on peut voter sur un procès-verbal alors que l’on n’était pas à la séance. Peut-être que l’on aurait pu l’envoyer aux anciens.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous pouvons attendre un tour ?

**M. TAVERNIER.**– Il n’y a pas d’urgence.

**Mme RIOU.**– Non, il n’y a pas d’urgence. C’est ce qui est fait traditionnellement. En revanche, il faut le voter en CA plénier.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Ceci dit, il y a des erreurs, notamment sur les présences. J’étais présente jusqu’au point 3 et Madame CHEVALIER également. C’est étrange, car nous avons l’air d’être absentes et après, nous parlons avec Madame CHEVALIER.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous d’autres points à modifier ?

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Non, j’ai fait remonter de mon côté.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Est-ce que les procès-verbaux du CEVU et du CA pourraient être mis en ligne, car cela permettrait de faire le lien avec les nouveaux élus ? Ils ne sont toujours pas en ligne.

**Mme RIOU.**– Ils le sont déjà. Ils sont sur l'Intranet.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Je suis sur l'Intranet.

**M. THAUVRON.**– Joëlle parle de l'Intranet de l'UPEC et Florence parle de l'Intranet du CA.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Le problème, c'est qu'ils ne sont accessibles qu'aux membres du CA.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Non, ils ont été mis dans les archives.

**Mme RIOU.**– Non. Ils sont sur l'Intranet et non pas que sur l'espace de stockage du CA. Ils y sont évidemment, mais c'est un espace qui a été créé pour vous, pour votre utilisation uniquement. En revanche, ils sont également sur l'Intranet à disposition de l'ensemble des personnels dans une rubrique « Archives ». Il faudra peut-être que nous envisagions une présentation différente de la rubrique.

**M. TAVERNIER.**– Il y a quelque chose qu'il faut faire plus régulièrement : ce sont les relevés de décisions dans la semaine suivant le CA. Les personnes qui suivent les autres conseils en particulier ont besoin des relevés de décisions du CA. Là, il y a quelque chose à faire qui pourrait être mis sur l'UPEC Hebdo très facilement, c'est-à-dire juste un relevé des votes pour que chacun soit au courant au fur et à mesure et très facilement. Le PV n'est pas toujours d'une lecture aisée.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Effectivement, les procès-verbaux du CA doivent être accessibles à l'ensemble de la communauté. Or, ils ne l'étaient pas.

**Mme RIOU.**– Si, cela fait très longtemps qu'ils sont dans la rubrique « Archives » du CA.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Même si celui du mois dernier est dans la rubrique « Archives », personne ne va aller le chercher.

**Mme RIOU.**– Peut-être que l'intitulé « Archives » n'est pas le plus opportun.

**M. LE PRESIDENT.**– Il est vrai que pour la vie démocratique, il est bon qu'il soit relativement aisément accessible.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– La rubrique qui est accessible aux membres du CA devrait pouvoir être accessible à l'ensemble des personnels.

**Mme RIOU.**– C'est le cas. Sur l'Intranet, il existe une rubrique « CA ».

**M. TAVERNIER.**– Sur UPEC Hebdo, on peut relayer et dire « en ligne cette semaine, il y a le procès-verbal ».

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– À partir du moment où les procès-verbaux sont votés, ils doivent être sur Internet.

**M. THAUVRON.**– Je ne suis pas sûr. Il y a des informations confidentielles de l'UPEC. Je ne pense pas que les décisions de l'UPEC aient vocation à être visibles de tout le monde de l'extérieur. Il y a aussi des choix stratégiques qui sont faits par l'UPEC.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Dans les trois conseils, si.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Toutes les analyses de l'AERES sont accessibles à tout le monde dans le monde entier.

**M. THAUVRON.**– Oui, mais c'est l'AERES.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous d'autres points ? *(Non.)*

*La séance, suspendue à 9 heures 45, est reprise à 10 heures 17.*

*(Monsieur GIRAL s'absente momentanément.)*

## **2. INSTANCES (SUITE) – FORMATION PLENIERE**

**M. LE PRESIDENT.**– Nous attendons deux autres membres extérieurs du CA, qui nous avaient signalé leur présence, mais ils ont un peu de mal à arriver.

Ce que je vous propose, c'est que les uns et les autres nous nous présentions très rapidement, car il y a des nouvelles personnes et des membres extérieurs qui ne connaissent pas véritablement l'Université. Dans un premier repérage, il est important de savoir qui est qui.

*(Il est procédé à un tour de table.)*

**M. LE PRESIDENT.**– Il nous manque deux personnes : Monsieur GIRAL est sorti, car il est au téléphone pour essayer de prendre contact avec la personne qui nous manque, Madame Liliane PIERRE du Conseil général du 94.

Nous allons démarrer.

Vous avez dans vos pochettes l'ordre du jour. Nous en sommes aux points qui vont de 10 heures à 12 heures.

## 2.1. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil d'administration

*(Arrivée de Madame PIERRE et retour de Monsieur GIRAL à 10 heures 24.)*

**M. LE PRESIDENT.**– Pour ce point, le Président présente un candidat. Le candidat que j'ai souhaité présenter à la vice-présidence du Conseil d'administration est Christian CUESTA à qui je vais demander de nous expliquer en quelques mots ce qu'il a pu faire et ce qu'il compte faire au sein de ce Conseil d'administration.

**M. CUESTA.**– Chers collègues, Mesdames et Messieurs, actuellement, je suis Directeur de l'IUT de Créteil-Vitry. J'ai l'honneur de me présenter devant vous en tant que candidat à la vice-présidence du Conseil d'administration de l'Université de Paris-Est Créteil.

Je souhaiterais d'abord vous présenter mon parcours et exprimer mon soutien au projet et à la méthode déclarés par notre Président lors de sa présentation la fois dernière, devant ce Conseil d'administration.

J'ai commencé ma carrière à l'UPEC, en 1981, comme enseignant contractuel dans le Département Génie Electrique de l'IUT sur le site d'Evry. Je suis actuellement Maître de Conférences. J'ai été membre pendant 20 ans, en tant qu'enseignant-chercheur, d'une unité mixte de recherche dans le domaine de l'acoustique musicale. En parallèle de ces activités d'enseignant-chercheur, je me suis impliqué dans le fonctionnement de l'Université à divers titres : Conseil Scientifique de l'IUT, Conseil de département dans le cadre de l'IUT mais aussi Comité de pilotage du réseau de l'Université lors de sa mise en place, Comité web. J'ai réalisé divers logiciels de gestion, dont un sur les heures complémentaires des enseignants. C'est en 1999 que j'ai réorienté ma carrière en devenant Chef du département de mesures physiques. Cette réorientation vers la gestion et l'administration s'est renforcée après mon élection à la Direction de l'IUT de Créteil-Vitry en septembre 2002. Je suis donc dans mon deuxième mandat de Directeur de l'IUT. Élu par le CA de l'Université au poste de Président de la commission des moyens en 2006, j'occupais cette fonction après une réélection en 2008. Cette compétence sur les moyens se manifeste tant au niveau local qu'au niveau national, puisque je suis actuellement vice-président chargé des moyens et de la gouvernance de l'Assemblée des Directeurs d'IUT depuis ma réélection à la Direction de l'IUT, en

septembre 2007. Je suis intervenu à différents moments sur des sujets comme les conséquences de la mise en place de la LOLF chez les opérateurs de l'Etat, l'impact du passage aux responsabilités et aux compétences élargies sur le plan budgétaire et sur celui des ressources humaines, de la masse salariale et du plafond d'emplois ainsi que sur des dossiers encore plus techniques.

Dans ce cadre, j'ai été auditionné à plusieurs reprises par les sénateurs et les députés, en particulier par les sénateurs, lors de la mise en place du nouveau système de répartition des moyens SYMPA. Mon expertise dans ce domaine m'a conduit à travailler avec les services du ministère sur l'élaboration et les modifications de ce système.

Au-delà de mon implication sur les moyens humains et financiers, ma connaissance des textes et des structures universitaires a également été utilisée dans la gestion des personnels BIATOSS, enseignants et enseignants-chercheurs, puisque je travaille à l'UPEC et en dehors de l'UPEC sur des problèmes de carrières, de fiches horaires, de primes, de référentiels mais également sur des procédures de modifications des collèges électoraux. J'étais intervenu auprès du ministère pour essayer de faire modifier l'ancien décret électoral, qui a été modifié en 2011.

Les cursus professionnels sont au cœur de mon parcours. Cet intérêt pour la professionnalisation des cursus trouve une réalité dans mon implication dans la formation en alternance, en particulier l'apprentissage. Je suis membre depuis 10 ans du bureau du CFA Sup 2000, qui est le plus important CFA universitaire de France avec 3 300 apprentis. À cette occasion, j'ai travaillé et proposé des modèles de coûts pour les formations en apprentissage. Là aussi, j'ai été consulté à plusieurs reprises par le cabinet du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'apprentissage dans le Supérieur à diverses occasions.

Élu sur la liste « Penser l'avenir, Agir ensemble », je souscris au projet et à la méthode de travail que propose notre nouveau Président, Luc HITTINGER.

Je suis conscient que l'élection du Président à une large majorité dans ce Conseil allant bien au-delà de notre propre liste nous donne des responsabilités. Le vice-président du Conseil d'administration doit entretenir un dialogue ouvert et constructif entre les différentes sensibilités représentatives au sein de notre communauté, que ce soit les représentants étudiants, les représentants BIATOSS et les enseignants-chercheurs sur les questions de carrière, de temps de travail, de congés et autres. Je serai également très attentif au

problème particulier des enseignants du second et du premier degré, qui sont peu représentés dans les conseils centraux. Je souhaite également m'inscrire dans le renouvellement du dialogue entre la Direction de l'Université, les Services centraux et les composantes. En tant que « futur ancien » Directeur de composante, je suis très sensible au dialogue nécessaire entre ces élus que sont les Directeurs de composantes, les services et le vice-président.

Je souhaite également faire partager les réflexions du Conseil d'administration aux représentants des organisations étudiantes et syndicales en posant comme principe de faire vivre le dialogue social et politique en dehors et en plus du conseil, qui est le lieu d'expression de la démocratie de l'Université.

Parmi bien d'autres sujets portant sur des choix politiques et stratégiques, le Conseil d'administration va devoir instruire puis voter le prochain contrat quinquennal. Ce contrat va engager notre université pour les années à venir. Il précisera les orientations que nous suivrons collectivement. Cette question donnera lieu à débat au sein de notre communauté puis dans les conseils.

Je forme le vœu que le Conseil d'administration de l'Université soit le lieu d'un débat constructif. Avec les équipes des grandes Directions de l'administration, avec les équipes des Directions de composantes, des laboratoires, avec les représentants des syndicats des organisations représentatives, avec le Comité technique, j'instruirai des dossiers qui arriveront au conseil pour débat puis pour vote. Cette instruction se fera sur des données partagées. Le travail est immense, mais je ne doute pas que du côté du Président et de l'équipe de Direction, avec la collaboration des membres du CA et de toute notre communauté, nous mènerons à bien notre mission de service public de l'enseignement supérieur tout en permettant le développement de notre université dans l'Est francilien.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci, Christian.

Avez-vous, les uns et les autres, des questions ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Dans la précédente mandature, nous avons proposé – je parle au nom du SNESUP-FSU et des sympathisants – la mise en place d'une procédure électorale qui permette d'avoir un vivier pour constituer les Comités de sélection et d'élargir ces derniers, en particulier aux jeunes qui intègrent l'UPEC. Quelle est votre position là-dessus ?

**M. CUESTA.**– Je n'ai pas de position particulière là-dessus. Je sais que cela a été proposé à plusieurs moments.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Cela existe dans plusieurs universités.

**M. CUESTA.**– Oui, je sais que cela existe dans plusieurs universités. J'ai rencontré des collègues qui fonctionnent ainsi.

**M. LE PRESIDENT.**– En particulier à Marne-la-Vallée.

**M. CUESTA.**– Je ne suis ni pour, ni contre. Je sais qu'aujourd'hui, même si nous ne sommes pas partis sur ce principe-là, nous n'en sommes pas si éloignés que cela, au moins pour les représentants du Comité de sélection. Ma position personnelle reste ouverte sur ce sujet. En tout cas, il n'y a pas de contre-indication. Nous n'en avons pas discuté avec l'équipe.

**M. LE PRESIDENT.**– Pour les gens qui ne connaissent pas bien le fonctionnement de l'Université, aujourd'hui, les Comités de sélection, qui vont conduire au recrutement d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs, sont proposés en dualité par le Directeur de la composante et par le Directeur de laboratoire auquel l'enseignant-chercheur qui postule devrait être rattaché. Voilà la position actuelle du mode de fonctionnement de ces Comités de sélection.

**M. CUESTA.**– Là, nous parlions de vivier.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– C'est pour que des collègues puissent être candidats et être élus par d'autres collègues. Nous avons fait des propositions plus précises que cela que nous pourrions vous transmettre.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– J'aimerais avoir des précisions sur l'instruction des dossiers en volets partagés. Quelle est la communication sur cette instruction : est-elle en amont, etc. ?

**M. CUESTA.**– Pour les dossiers qui concernent les BIATOSS, il y a déjà quelques commissions qui fonctionnent en amont du travail et du vote des différents conseils. Certaines ne fonctionnent plus. Personnellement, je trouve que c'est dommage. Il y a quand même un travail très important dans ce domaine qui a été engagé sur le temps de travail et qui est passé en Comité technique. Ce travail doit être poursuivi. Il me semble qu'il doit être d'abord instruit dans des commissions larges qui peuvent admettre des personnes du conseil et des organisations syndicales de l'Université, toujours dans l'idée de faire partager le plus possible les données et les éléments de réflexion à différentes sensibilités en amont pour

que les conseils puissent travailler ultérieurement en ayant déjà une instruction large au départ.

Il faut savoir que nous avons là-dessus des choses à regarder de façon très précise. Nous avons juste commencé le début du temps de travail, mais il y a tout le processus des primes à regarder aussi, les congés, etc. Aujourd'hui, cela ne fonctionne pas bien. Il y aura certainement des choses à remettre à plat sur les congés qui sont prévus par la loi. Il faut remettre à plat beaucoup de choses. Il serait bien de travailler en amont dans ces commissions. Je n'ai participé qu'à une commission sur le temps de travail et sur le référentiel, qui est une autre commission qui est un peu différente. Il me semble qu'il faut à tout prix qu'il y ait des commissions en amont pour préparer ces dossiers qui ne peuvent pas être réglés comme cela, en Conseil d'administration. Ce sont des instructions très longues. Il faut partager les données le plus possible. C'est uniquement dans le cadre d'une connaissance des dossiers et d'un partage d'éléments que chacun pourra prendre une décision en toute connaissance de cause.

**M. LE PRESIDENT.**– Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Je ne veux pas monopoliser la parole, mais puisque tu as parlé des congés, il y a en particulier le problème des congés maternité pour lesquels il y a une disparité de traitement pour les enseignantes qui accouchent dans une période de cours ou pendant l'été. Cela n'existe pas dans le privé : on ne perd pas ses congés payés quand on est en congé maternité. Là aussi, dans beaucoup d'établissements, des solutions ont été trouvées. Nous en avons proposé. Il semblerait important de faire évoluer cela. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de séances de groupe de travail qui prennent un temps infini aux uns et aux autres. Nous sommes tous très chargés. Nous comptons vraiment sur une avancée rapide sur ce point-là. Pour les congés maladie, c'est pareil.

**M. CUESTA.**– J'afficherai ouvertement là-dessus. Il n'y a pas que pour les enseignants que ce n'est pas toujours pris en compte : c'est pour tout le monde, mais en particulier les enseignants parce que ce n'est pas très simple. Des solutions sont possibles. Le souhait serait de mettre à peu près sur le même mode de fonctionnement les enseignants et les BIATOSS, c'est-à-dire que nous ayons une règle. Évidemment, cela ne donnera pas forcément le même volume horaire, mais il faut en tout cas que nous ayons une règle à peu près

commune pour l'ensemble des congés et que nous nous inscrivions dans le cadre de la loi. Nous avons tous droit à des congés payés en tant que fonctionnaires.

**Mme ATTUEL.**– En tant que femmes !

**M. CUESTA.**– Oui, l'exemple était pour les congés maternité, mais il y en a d'autres. Aujourd'hui, nous avons une marge de progression.

**M. CEGIELSKI.**– Quelque chose me fait bondir. Tu dis que tout le monde a droit à des congés payés. Je rappelle que pour les professeurs, mais je pense que cela vaut aussi pour les Maîtres de Conférences, nous n'avons pas de congés payés : nous avons des vacances. C'est énorme. Il n'y a toujours pas de congés payés.

**M. CUESTA.**– Si !

**M. CEGIELSKI.**– Alors c'est nouveau.

**M. CUESTA.**– Non, ce n'est pas nouveau. C'est dans les textes de la fonction publique. Il paraît que nous relevons de la fonction publique ! (*Rires.*) Normalement, il est bien prévu pour l'ensemble des personnels, y compris pour les personnels enseignants, des congés payés. Nous sommes dans le cadre général de la fonction publique d'État avec cinq fois la durée hebdomadaire du temps de travail, soit 25 jours de congés payés. Nous ne dérogeons pas à cette règle.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Plus les jours fériés.

**M. CUESTA.**– Les jours fériés ne rentrent pas dans le cadre des congés légaux.

**M. LE PRESIDENT.**– Une dernière question éventuelle ?

**M. JAGOUEDEL.**– Concernant l'IUFM, quelle orientation et quel développement souhaitez-vous pour cette composante afin de pérenniser cette structure dans sa dimension territoriale ?

**M. CUESTA.**– L'IUFM est évidemment une composante importante de l'Université, nous le savons. Il y a en projet une restructuration dans le cadre d'une école peut-être à venir. Tout cela doit être travaillé sur l'Université. Il y a d'autres composantes. Le projet a été présenté et voté en CA il y a peu de temps. Cela va être poursuivi et doit être travaillé. Ce projet-là se fera dans le dialogue entre toutes les composantes, puisque cela peut impacter d'autres composantes. Il faut donc que l'IUFM y trouve sa place parmi d'autres. Il n'y a pas de problème pour que l'IUFM trouve cette place tout en sachant que pour un avenir plus ou moins certain, j'attendrai d'autres élections à un autre niveau en mai. Pour avoir rencontré

récemment l'équipe de campagne de l'un des candidats, il se pourrait que nous ayons d'autres sujets de débat à ce moment-là.

**M. LE PRESIDENT.**– Si vous en êtes d'accord, je vais vous proposer de passer au vote.

**M. TAVERNIER.**– Il nous faut un Président du bureau de vote – nous l'avons –, deux assesseurs, le Doyen de l'assemblée, Monsieur BARREIX, et Mademoiselle GIL, qui a déjà quelques habitudes. C'est un scrutin uninominal. Vous allez être appelés à vous rendre à l'isoloir. La question est de savoir si vous acceptez la présentation du Président ou pas. C'est « oui » ou « non » que vous inscrirez sur le bulletin. Ensuite, j'imagine qu'il y a émargement.

**Mme FOURES.**– Oui, nous avons une liste d'émargement.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de vice-président du Conseil d'administration au vote à bulletin secret.)*

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a 29 signatures : 23 présents et 6 représentés.

*(Il est procédé au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)*

***Les membres du Conseil d'administration élisent Christian CUESTA en tant que vice-président à l'unanimité (29 voix).***

*(Applaudissements.)*

## 2.2. Présentation des Assesseurs

**M. LE PRESIDENT.**– Nous allons vous donner les noms des vice-présidents et des assesseurs que nous allons proposer. Ils n'ont pas encore été élus. Ils seront proposés lundi, pour le CS, et mercredi, pour le CEVU. Ainsi, cela va vous donner, avant les propositions des vice-présidents en charge des domaines particuliers, les grandes orientations que nous souhaitons.

En termes de Conseil Scientifique, je présenterai Lucie GOURNAY, qui est professeur de linguistique à la Faculté des Sciences humaines et sociales. Elle était anciennement assesseur à la Recherche dans le précédent Conseil Scientifique. Elle couvrira avant tout le domaine des Lettres et des Sciences humaines.

Auparavant, il y avait un vice-président et un assesseur, mais compte tenu que la charge de travail nous paraît un peu plus importante et pour faire en sorte que les différents grands champs thématiques puissent être représentés, je présenterai comme assesseur Stéphane

JAFFARD. Il est Professeur de mathématiques, ancien Président de la Société française de mathématiques et est porteur d'un Labex en mettant en lien les mathématiques et l'informatique.

Je présenterai également Jorge BOCZKOWSKI, qui est Directeur de Recherche à l'INSERM sur le champ de la médecine. Il est responsable d'équipe et pneumologue. Il travaille sur les nanoparticules avec la capacité d'intégrer ces différents aspects entre la médecine, la question des nanoparticules vis-à-vis de la question des sciences et également toutes les questions en lien avec le potentiel dangereux des nanoparticules. C'est pour élargir un peu le champ que nous avons souhaité le proposer.

Ce sera donc un trio au niveau du Conseil Scientifique.

Au niveau du Conseil des études, là encore, c'est un trio que nous proposerons.

Comme vice-président, nous proposons Yves PALAU, qui travaille à la Faculté d'AEI, qui est aujourd'hui responsable d'une équipe, le LARGOTEC, et qui a été élu au CEVU. C'est lui qui conduira ce CEVU ; en tout cas, c'est la proposition que je ferai.

Ensuite, comme assesseur, il y aura Brigitte Marin, qui est Professeur à l'IUFM et qui nous a semblé particulièrement importante pour prendre en compte tout ce qui est en relation avec le champ de l'IUFM.

Pour représenter la Faculté des sciences, ce sera Patricia ALBANESE, qui est Maître de conférences et qui fait sa recherche au sein du CRRET, un laboratoire de biologie de la Faculté des Sciences, de façon à avoir ces aspects scientifiques.

Voilà les propositions que nous ferons lundi et mercredi. Je le répète : les VP ne sont pas encore élus, mais je tenais à vous donner ces informations avant de vous faire la présentation des domaines particuliers.

### **2.3. Election des vice-président(e)s en charge de domaines particuliers**

**M. LE PRESIDENT.**– Vis-à-vis de ces domaines particuliers, pour les extérieurs, vous avez compris que dans une université il y a un Conseil d'administration, un Conseil Scientifique et un Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

Pour permettre à l'Université de pouvoir travailler au-delà de ses fonctions un peu tubulaires mais plus dans des fonctions transversales, il y a trois vice-présidents dans des domaines particuliers que je souhaite vous présenter.

Tout d'abord, vous savez que la question du Patrimoine est une question importante et fondamentale pour l'évolution de notre université, quels que soient les trois domaines que nous avons évoqués dans les trois conseils. Pour ce faire, ce sera Monsieur Jean-François DUFEU, qui était déjà en charge de cela.

Jean-François, tu peux peut-être dire quelques mots.

**M. DUFEU.**– Je suis Maître de conférences à l'IUT de Créteil-Vitry, dans cette université depuis 1973 et en charge du Patrimoine au niveau de l'Université depuis 1994 avec des titres différents mais qui étaient toujours autour du Patrimoine. Le titre était plus ou moins long, mais toujours en gros sur la même fonction.

Dans ces fonctions, j'ai aidé l'Université à assurer des maîtrises d'ouvrage et à se développer dans ce domaine en collaboration avec plusieurs présidents successifs, puisque j'ai travaillé avec quatre présidents.

Mon nouveau rôle est plutôt en CDD, puisqu'il s'arrêtera le 31 août. Mais le but est de continuer les actions de cette année et de passer la main, le mieux possible et de la manière la plus intense et la plus précise possible, à un successeur dont on peut peut-être parler. Ce devrait être Philippe THIARD, avec qui je suis très ravi de travailler pendant ces trois mois-là pour lui passer la main et pour qu'ensuite la politique immobilière se développe comme nous avons essayé de la développer dans les années précédentes.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est un premier VP que nous vous présentons.

Sur cette université, il faut que nous puissions définir une stratégie et également avoir une stratégie de développement. C'est une fonction qui nous a semblé importante, car elle associe à la fois le Conseil d'administration, le Conseil Scientifique et le CEVU. Il nous a donc semblé essentiel d'avoir un VP en charge de cela pour qu'il y ait déjà une réflexion sur la stratégie et pour que certains projets, qui sont en maturation, puissent être portés de façon transversale. Il nous a paru qu'il n'était pas possible que ce soit simplement le CA, simplement le CS ou simplement le CEVU. Pour ce faire, la proposition, c'est que Didier NICOLLE puisse porter cette nouvelle fonction.

**M. NICOLLE.**– Je suis enseignant du second degré. Je suis PRAG (Professeur Agrégé) d'Économie et de Gestion à l'IUT de Sénart Fontainebleau depuis 1988. Mon parcours m'a amené à être à la fois dans des fonctions sur Sénart, Chef de département, puis Directeur d'IUT pendant 10 ans. Entre-temps, j'ai occupé des fonctions au Service central, puisque j'étais Directeur du Service commun de formation continue pendant 5 ans. Depuis 4 ans, j'ai été vice-président Système d'Information auprès de Simone BONNAFOUS.

Je crois que la fonction Stratégie et Développement est par nature transverse. L'idée est de faire en sorte que l'on donne le maximum d'éclairages différents sur des problématiques d'avenir pour l'Université et que l'on associe le plus largement possible et le plus en amont possible l'ensemble des acteurs qui sont concernés par un ensemble de sujets de relativement grande importance, d'engagements stratégiques de l'Université. Cela concerne évidemment un travail en interface avec les autres vice-présidents de conseil. Je crois que c'est aussi une mission qui va amener à travailler de manière extrêmement étroite avec le Directeur général des services et avec les grandes Directions de l'Université. Quand on a des sujets transverses, forcément, il y a des retombées sur l'organisation du travail, sur des organisations plus spécifiques. Je pense que le travail sera aussi important que les Directeurs de composantes. Cette fonction sera également là pour voir avec vous ce que sont vos projets et peut-être travailler avec vous sur leur instruction et sur du portage politique. J'ai envie de considérer que ce rôle-là est un rôle de facilitateur et d'appui sur un certain nombre de projets dont nous avons tous besoin pour les années qui viennent.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci, Didier.

La troisième proposition que je tiens à vous faire est orientée autour du partenariat économique. Il est clair qu'aujourd'hui, pour développer l'Université – c'est aussi quelque chose qui est un des savoir-faire que nous avons au niveau de cette université –, le partenariat économique est quelque chose d'important. Pour cela, j'ai demandé à ce que Philippe BIZEUL, professeur certifié du deuxième degré, puisse porter cette vice-présidence. Il n'est pas là aujourd'hui, parce que, de façon parallèle, il y a les rencontres avec les universités et les entreprises auxquelles il participe. En plus, pour la troisième année consécutive, il va avoir un prix qui va être remis par l'AEF autour de l'Atout Jeunes. Il faut que nous soyons un peu partout. D'ailleurs, je vais le rejoindre tout à l'heure. La stratégie est de travailler sur le partenariat économique et de faire en sorte que Philippe BIZEUL, qui a

véritablement des savoir-faire, puisse nous aider à développer ce partenariat économique avec les entreprises et les collectivités territoriales.

Voilà la troisième proposition que je vous fais.

Avez-vous des questions ? *(Non.)*

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

**M. TAVERNIER.**– Y a-t-il des procurations ?

**Mme FOURES.**– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Monsieur MAITROT DE LA MOTTE et de Madame RICHARD.

Madame OLLIVIER-YANIV, vous avez reçu procuration de Monsieur DRIANT.

Madame PIERRE, vous avez reçu procuration de Monsieur SERNE.

Monsieur LAFOND, vous avez reçu procuration de Monsieur GUARINO.

Madame BELLANCOURT, vous avez reçu procuration de Monsieur MORET.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de liste des vice-présidents du Conseil d'administration en charge des domaines particuliers au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration élisent Didier NICOLLE en tant que vice-président en charge de la stratégie et du développement, Jean-François DUFEU en tant que vice-président en charge du patrimoine, et Philippe BIZEUL en tant que vice-président en charge des partenariats économiques à la majorité (28 voix pour, 1 abstention).***

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci pour votre confiance.

Je vais passer la main à Christian : c'est l'heure pour toi de travailler !

#### **2.4. Délégation d'attributions du Conseil d'administration à la présidence**

**M. CUESTA.**– Vous avez dû recevoir un document qui reprend des éléments du Code de l'éducation pour l'essentiel sur les délégations que peut accorder le Conseil d'administration au Président d'Université. Ces délégations sont de diverses natures. Vous avez la liste exhaustive des possibilités de délégation. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut donner l'ensemble de ces délégations. Le critère essentiel par rapport aux délégations à donner est souvent un critère d'urgence : il faut que le Président signe rapidement et, pour éviter la convocation d'un Conseil d'administration, le conseil a délégué au Président ces fonctions

essentiellement dans le cadre d'une non-maîtrise du calendrier puisque, dans certains cas, on ne maîtrise pas forcément le calendrier et ces diverses délégations que vous voyez. Il est donc important de déléguer au Président certaines attributions, en sachant que le Président rend compte, une fois qu'il a signé ces actes au Conseil d'administration, des actes qu'il a pu signer et qui, *grosso modo*, rendent compte de la délégation que vous lui avez donnée derrière.

Si nous regardons l'ensemble des délégations que nous vous proposons, il serait souhaitable de donner la première, approbation des accords et conventions signés par le Président de l'établissement. Il ne serait pas forcément souhaitable de donner la deuxième, approbation des emprunts, puisqu'il n'y a généralement pas d'urgence en cas d'emprunt. C'est rare et, en général, nous avons le temps de réfléchir. En outre, il nous semble essentiel que le Conseil d'administration soit convoqué s'il y avait vraiment un problème d'emprunt.

Approbation des prises de participation, je ne crois pas qu'il y en ait eu pour l'UPEC jusqu'à présent. Cela, c'est au cas où il y aurait quelque chose d'urgent.

**M. PICARD.**– Prise de participation dans quoi ?

**M. CUESTA.**– Sur place, nous n'en avons jamais fait.

**M. PICARD.**– À titre documentaire.

**M. THIARD.**– Les sociétés de réalisation immobilière, par exemple, pour les universités qui sont dans le cadre du Plan Campus.

**M. CUESTA.**– Là-dedans, nous pouvons très bien ne pas maîtriser le calendrier.

**M. THIARD.**– Si, car ce sont quand même des projets qui sont dans la durée.

**M. TAVERNIER.**– C'est typiquement le genre de dossier, sur les prises de participation, qui peut être multipartenaire et qui nous impose parfois – c'est de plus en plus fréquent – des calendriers très serrés avec des relations multipartites, peut-être pas pour les sociétés de réalisation immobilière. Là, je ne suis pas sûr – c'est en théorie, il n'y a rien qui se profile – que nous ayons toujours la maîtrise du calendrier.

**M. THIARD.**– Ce sont des prises de participation dans des sociétés de droit privé. Donc, par définition, ce sont des procédures qui se préparent quand même dans la durée. Que proposes-tu ?

**M. CUESTA.**– Je propose « oui ».

Approbation des créations de filiales et de fondations : la proposition est plutôt « non », car il faut que ce soit le CA qui décide. De la même façon, c'est rare que ce soit dans l'urgence.

Approbation des acceptations de dons et legs : je vous propose d'accepter, car on ne sait jamais ! Il ne faut pas qu'ils le donnent à quelqu'un d'autre !

Acceptation des acquisitions et des cessions immobilières : la proposition est « non ». Là aussi, *a priori*, il n'y a pas d'urgence dans l'acceptation ou pas.

Pour la fixation de la répartition des emplois alloués à l'Université par les ministres compétents, la proposition serait « oui ». On ne sait jamais : si le ministère veut nous allouer un emploi – ce n'est pas encore arrivé.

**M. TAVERNIER.**– C'est arrivé l'année dernière avec un poste d'enseignant. La Présidente avait le loisir de l'accepter et il y a eu information au CT et au CA par la suite. Toutefois, c'est assez rare.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Cela peut changer. Cela ne peut pas être dans l'autre sens ?

**M. CUESTA.**– Non, normalement, ce n'est que du plus.

**M. TAVERNIER.**– Nous nous sommes renseignés : c'est au moment de leur allocation.

**M. CUESTA.**– Ce n'est pas la campagne d'emplois. C'est du +1, +2, etc.

Engagement d'actions en justice : la proposition est « oui ». C'était le cas classiquement.

Adoption des règles relatives aux examens : la proposition est « oui ». C'était, là aussi, le cas après passage en CEVU. Il y a toujours une instruction par le CEVU et c'est toujours fait *a posteriori*.

Adoption de décisions modificatives du budget pour les DBM : ce serait « oui, sous condition ».

**M. TAVERNIER.**– C'est « adoption des DBM permettant la clôture de l'exercice ». Le cas ne s'est jamais produit, mais en clôture d'exercice, s'il y a une difficulté sur l'une des enveloppes, il faut que le Président ait la possibilité, avec information du CA – c'est prévu par le texte des CA suivants –, de clôturer l'exercice, hors les budgets propres intégrés.

**M. CUESTA.**– Cela ne touche pas les budgets des composantes. Puisque le CA a voté les budgets propres intégrés pour l'ensemble des composantes de l'Université – nous sommes un cas presque unique au niveau des universités en France –, l'idée est de ne pas toucher les budgets propres intégrés et que cela puisse passer obligatoirement par une délibération des

conseils de composantes. En revanche, dans l'exemple que citait François, il peut y avoir un problème de dernière minute sur la masse salariale : on ne peut pas payer le dernier mois, pour des causes budgétaires ou d'amortissement, et il faudrait transférer des fonds au dernier moment. Dans le cadre du Centre financier central, il serait bien que le Président puisse abonder, sans toucher au budget des composantes, cette enveloppe pour que l'on puisse effectuer soit les amortissements voulus, soit la paye. Ce n'est jamais arrivé à l'UPEC.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– En utilisant quels fonds dans ce cas-là ?

**M. TAVERNIER.**– De nouveau, c'est très largement théorique. Par exemple, sur la masse salariale, l'excédent de l'année dernière était de 1,5 million à la clôture de l'exercice.

**M. CUESTA.**– Cela pourrait se produire.

**M. TAVERNIER.**– Cela pourrait se produire aussi à l'inverse : il pourrait y avoir, du fait d'un investissement tardif, un calcul d'amortissement. Mais, de nouveau, c'est une précaution que nous prenons pour éviter de mettre l'Université en difficulté. La qualité de la gestion de l'UPEC fait que, normalement, le Président n'aura pas à utiliser cette délégation.

**M. CUESTA.**– Donc, ce ne serait pas une délégation totale mais partielle. Elle est juste liée à ces opérations de fin d'exercice.

Locations d'immeubles si la durée du contrat est inférieure à 9 ans et si le montant du loyer annuel n'excède pas une limite fixée par un arrêté conjoint du Ministre chargé de l'enseignement supérieur et du Ministre chargé du budget : la proposition est de laisser cette possibilité. C'est assez théorique. Ce serait, par exemple, en cas de renégociation de baux de location où il faudrait mettre une somme légèrement différente de celle qui a été prévue et qui est passée en CA. Il serait dommage de bloquer le processus et d'être obligé de convoquer de nouveau un CA pour cela, sachant qu'au CA d'après, il y aura une information de faite pour savoir ce qui a été renégocié sur le montant d'une location par exemple.

Donc, pour résumer, les propositions seraient les suivantes :

- Approbation des accords et conventions signés par le Président de l'établissement : oui.
- Approbation des emprunts : non.
- Approbation des prises de participation : oui.
- Approbation des créations de filiales et de fondations : non.

- Approbation des acceptations de dons et legs : oui.
- Acceptation des acquisitions et cessions immobilières : non.
- Fixation de la répartition des emplois alloués à l'Université par les ministres compétents : oui.
- Engagement d'actions en justice : oui.
- Adoption des règles relatives aux examens : oui.
- Adoption des décisions modificatives du budget : oui, avec restriction, c'est-à-dire sans modification des budgets propres intégrés.
- Locations d'immeubles si la durée du contrat est inférieure à 9 ans et si le montant du loyer annuel n'excède pas une limite fixée par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget : oui.

**M. THIARD.**– Donc, finalement, pour la troisième, ce serait « oui ».

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Pourrait-on faire un vote séparé sur ce qui ne pose de problème pour personne ?

**M. CUESTA.**– Vous voulez exclure la troisième ? Vous préférez un vote séparé « hors troisième » ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Pour la troisième et pour la DBM également.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous faisons tous les autres dans un premier temps et, après, nous pouvons dissocier les deux propositions.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Pouvons-nous débattre sur l'ensemble ?

**M. CUESTA.**– Vous voulez débattre par rapport à l'ensemble du tableau ou par rapport aux deux spécifiques ?

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Sur l'ensemble.

**M. LE PRESIDENT.**– Allez-y !

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Au niveau du SGEN-CFDT, nous nous sommes posé la question : le fait de dire « oui » entraîne-t-il un débat ou non ? Est-on informé ? C'est important.

**M. CUESTA.**– Oui, vous êtes informés au CA d'après.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Sur les conventions, il nous semble important que les conventions types par gros secteur passent au CA, c'est-à-dire que l'on s'arrête sur les conventions Recherche, sur les conventions internationales. Il est important que l'on travaille sur le fond des conventions pour qu'il y ait des modèles. À partir du moment où l'on respecte certains modèles, un peu comme nous l'avions fait pour la charte de l'apprentissage, il n'y a pas de problème pour discuter. En revanche, comme nous avons eu la convention avec l'ENVA, nous pouvons imaginer avoir des conventions du même type. Cela nous embête de déléguer totalement au Président. Il y a des conventions qui sont de la gestion courante et il y a des conventions qui ont des enjeux importants, nous l'avons vu avec l'ENVA.

Voilà notre débat sur les conventions au niveau du SGEN-CFDT.

Sur les prises de participation, nous pensons que c'est important. Nous ne savons pas si, dans l'avenir, il n'y aura pas des entreprises qui vont se créer. Nous l'avons vu au niveau de la Recherche. Nous pensons que c'était peut-être dangereux pour le Président.

Sur l'adoption des règles relatives aux examens, nous nous sommes aperçus, en reprenant les procès-verbaux, qu'il y avait eu beaucoup de débats avec les étudiants et qu'entre le CEVU et le CA, nous n'étions pas souvent sur les mêmes positions. S'il y a une commission mixte qui associe les élus des enseignants ou des étudiants... Nous allons peut-être avoir de grosses réformes pédagogiques à gérer avec un nouveau contrat. Donc, il s'agissait plus de savoir comment ce sujet allait être discuté en amont entre les élus, parce qu'il va y avoir des enjeux pédagogiques forts, peut-être encore une réforme des Masters, etc. Nous étions partagés dans notre réflexion.

Sur la DBM, nous étions aussi partagés. Nous nous sommes dit que nous ne sommes passés aux compétences élargies qu'en 2010. Nous n'avons peut-être pas assez de recul aujourd'hui, même pour ceux qui étaient déjà élus. C'est peut-être une lourde responsabilité. La question est sur le fait de laisser cette délégation à une seule personne.

Voilà nos réflexions.

**Mme OLLIVIER-YANIV.**– Je suis assez sensible à ce qui vient d'être dit pour des conventions aussi importantes pour le développement de l'Université qu'une convention comme celle qui a été passée avec l'ENVA. Pour autant, il est important aussi de faire confiance aux autres conseils et de ne pas embouteiller le CA par des discussions qui ont été menées par nos collègues dans d'autres conseils. Je viens à la ligne qui traite de l'adoption des règles

relatives aux examens. Il me semble que le CEVU va être amené à travailler là-dessus, même s'il y a probablement des transformations importantes. Pour garder du temps dans ce CA pour débattre de conventions ou d'actions stratégiques aussi importantes que des rapprochements d'établissements, etc., il faut faire confiance aux autres conseils sur certaines attributions. Il me semble donc qu'adopter les règles relatives aux examens, ce n'est pas laisser la responsabilité au Président seul : c'est laisser au Président le fait de réaliser l'acte de valider ce qui a été fait par le CEVU.

**M. THIARD.**– Sur les acquisitions et cessions immobilières, cela comprend évidemment la signature de promesses de vente et d'actes de vente. N'y aurait-il pas intérêt, vu les calendriers de ce type de cessions, si cela inclut les acquisitions purement foncières qui peuvent éventuellement être urgentes, d'avoir une délégation sur ce sujet pour faire face à des calendriers que nous ne maîtrisons pas toujours ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Le CA peut être convoqué aussi en urgence en cas de nécessité. Il ne faut pas exagérer. Il y a un CA tous les mois ; les points peuvent être mis à l'ordre du jour.

**M. THAUVRON.**– Nous pouvons mettre un seuil financier. Si c'est pour 3 m<sup>2</sup>, ce n'est peut-être pas la peine !

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– 3 m<sup>2</sup>, cela n'existe pas.

**M. DUFEU.**– Il faut voir si les acquisitions ou les cessions de terrain n'ont pas un caractère d'urgence extrême qui fait que nous pouvons les passer en CA. Nous les avons toujours passées en CA.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est pour cela que nous avons proposé « non ».

**M. FALL.**– Pour rester sur la question spécifique des modalités d'examen, cela signifie qu'ils ne passeront plus en Conseil d'administration ?

**M. CEGIELSKI.**– Elles passeront au CEVU.

**M. FALL.**– Nous pensons qu'il y a un enjeu sur ces modalités d'examen. C'est le rôle du CA de déterminer la politique générale de l'Université, notamment l'organisation des conditions de réussite de tous les étudiants. Les modalités d'examen sont un moyen qui permet de travailler aussi sur la réussite de ces étudiants. Le CA doit avoir un poids là-dessus. Nous sommes revenus sur le fait qu'il y avait beaucoup de débats sur les modalités d'examen, que ce soit les modalités d'examen en Master, notamment dans les commissions MCC, mais aussi

sur les principes généraux au CEVU. Je pense que le CA doit aussi avoir un poids sur cette question-là et faire en sorte que nous puissions, par ce biais-là, déterminer la réussite des étudiants.

**M. CUESTA.**– Ce peut être lourd dans le CA de rediscuter de tout ce qui est fait dans le CEVU.

**M. FALL.**– Il ne s'agit pas forcément de tout refaire mais, au pire, de faire comme pour le budget.

**M. CUESTA.**– Je pense que c'était déjà délégué. Étaient délégués : les accords et conventions, les dons et legs, la répartition des emplois, les actions en justice et les règles relatives aux examens. Je crois que c'est tout. Pour la DBM, il n'y avait pas de délégation et pour les locations, je ne sais plus.

**M. GIRAL.**– Une remarque par rapport à la fixation de la répartition des emplois : il serait bien que le CA ait le débat sur la fixation du plafond d'emplois.

**M. CUESTA.**– Ce n'est pas cela.

**M. TAVERNIER.**– C'est au moment de l'allocation d'un emploi que le Président a la possibilité, mais ce n'est pas la campagne d'emplois, ce n'est pas le plafond d'emplois.

**M. GIRAL.**– Alors, il faut le préciser.

**M. CUESTA.**– Je crois que c'est la phrase exacte du Code de l'éducation.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Il faut mettre « au moment de la campagne d'emplois ».

**M. TAVERNIER.**– Ce n'est pas nécessairement au moment de la campagne d'emplois ; c'est cela le problème.

**M. GIRAL.**– De ce fait, cela a une implication sur le plafond d'emplois.

**M. CUESTA.**– Cela fait du +1 sur ce plafond.

*(Arrivée de Monsieur GEIGER, invité en tant que Directeur de l'IUFM, à 11 heures 44.)*

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Là, nous parlons de répartition et non d'emplois.

**M. CUESTA.**– Nous parlons de la répartition des emplois.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Nous ne pouvons pas préjuger de l'avenir. Nous nous projetons aussi sur l'avenir, sur le prochain contrat. Je ne sais pas comment vont être négociés les prochains contrats en termes d'emplois. Nous sommes quand même à la veille d'échéances nationales. Nous pouvons imaginer qu'il peut y avoir des choses qui restent, des choses qui

changent ou qui ne changent pas. « Répartition des emplois alloués à l'Université par les ministres compétents », tel que c'est rédigé à l'heure actuelle, nous voterons contre. Si c'est rédigé d'une autre façon en disant que c'est dans un cadre très précis, dans ce cas, nous voterons pour.

**M. CUESTA.**– Le texte correspond vraiment à un extrait du Code de l'éducation. C'est l'article 712-3 avec un alinéa. Tous ces éléments sont séparés par des virgules. La fixation des emplois, c'est l'article L. 712-3, 4° point 5.

**M. PICARD.**– Vous allez sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) et vous avez le Code.

**M. CUESTA.**– Les règles sont vraiment extraites du texte du Code de l'éducation : c'est un copier-coller.

**M. TAVERNIER.**– Je peux vous lire la formule complète de l'article L. 712-3. C'est assez circulaire.

*« Le Conseil d'administration fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents. [...] Il peut déléguer certaines de ses attributions au Président à l'exception de celles mentionnées aux 1, 2, 4 et 8 : l'approbation du contrat d'établissement, le vote du budget, l'adoption du règlement intérieur et le rapport annuel d'activité qui comprend un bilan et un projet présentés par le Président. »* Cela n'est pas délégué ; le reste l'est.

**M. CUESTA.**– Pour l'approbation des prises de participation, nous mettrions donc « non » plutôt que « oui ».

Nous allons procéder au vote, en commençant par le haut du tableau.

**M. TAVERNIER.**– Y a-t-il des procurations nouvelles ?

**Mme FOURES.**– Non.

**M. CUESTA.**– Je suis d'accord avec ce qui a été dit, mais je ne sais pas comment différencier dans le texte « accords » et « conventions ».

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Il me semble que le texte est bien prévu par le Code de l'éducation et que nous n'avons pas le droit de le modifier.

**M. CUESTA.**– Nous pouvons faire des délégations partielles.

**M. TAVERNIER.**– Oui, nous pouvons restreindre.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Nous pouvons enlever « les conventions » ?

**M. TAVERNIER.**– Non.

**M. CUESTA.**– Le problème, c'est le type de conventions.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce sont des conventions très particulières.

**M. CUESTA.**– Je ne sais plus quel était le terme exact.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– C'étaient des conventions que nous appelions « d'ordre général », c'est-à-dire les relations internationales et les conventions types portées par les différents services.

**M. LE PRESIDENT.**– La fois dernière, la Présidente avait cette possibilité. Quand la question s'est posée vis-à-vis de l'Ecole Vétérinaire, nous avons sorti et nous avons travaillé...

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Cela ne veut pas dire que le Président doit tout décider.

**M. LE PRESIDENT.**– Non. La fois dernière, c'était ainsi. Si vous me demandez si je m'engage, sur ce type de conventions, à vous les présenter, la réponse est « oui ».

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Ne peut-il pas y avoir dans ce cas-là des propositions sur la méthode ?

**M. TAVERNIER.**– Si nous prenons l'exemple de l'ENVA, le CNESER et CNESERAAV n'auraient pas fait passer ces conventions sans l'avis du CA. Ces conventions, qui sont d'une certaine ampleur, ont toujours une instance d'après qui dit « qu'a dit votre CA ? ».

Le problème, c'est qu'il faut trouver le moyen de les caractériser.

**M. THAUVRON.**– Il y a délégation, sauf pour celles qui nécessitent un passage au CNESER. Ainsi, cela restreint fortement.

**M. CUESTA.**– Là-dessus, ne pouvons-nous pas laisser la responsabilité comme elle était avant ?

La proposition sera donc « oui » en l'état et le Président a pris l'engagement de faire passer le point devant le CA dès que cela pose un enjeu particulier.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « approbation des accords et conventions signés par le Président de l'établissement » au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (29 voix pour).***

**M. CUESTA.**– En point 1, nous vous proposons que ce soit « non ».

**M. LE PRESIDENT.**– Qui vote contre ?

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Ce n'est pas la peine de voter.

**M. CUESTA.**– Approbation des prises de participation, nous proposons « non ».

Approbation des créations de filiales et de fondations, nous proposons « non ».

Approbation des acceptations de dons et legs, nous proposons « oui ».

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « approbation des acceptations de dons et legs » au vote.)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (29 voix pour).**

**M. CUESTA.**– Acceptation des acquisitions et cessions immobilières, nous proposons « non ».

Fixation de la répartition des emplois alloués à l'Université par les ministres compétents, nous proposons « oui ».

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « fixation de la répartition des emplois alloués à l'Université par les ministres compétents » au vote.)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (27 voix pour, 2 voix contre).**

**M. CUESTA.**– Engagement d'actions en justice, nous proposons « oui ».

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « engagement d'actions en justice » au vote.)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (28 voix pour, 1 voix contre).**

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Je crois que les caractères d'urgence n'existent pas dans ce domaine.

**M. CUESTA.**– Adoption des règles relatives aux examens, la proposition est « oui ».

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « adoption des règles relatives aux examens » au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (28 voix pour, 1 abstention).***

**M. CUESTA.**– Adoption des décisions budgétaires modificatives, avec la restriction...

**M. TAVERNIER.**– Permettant la clôture de l'exercice et hors budgets propres intégrés.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « adoption des décisions budgétaires modificatives » avec la restriction suivante « permettant la clôture de l'exercice et hors budgets propres intégrés » au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (28 voix pour, 1 voix contre).***

**M. CUESTA.**– Locations, la proposition est « « oui ».

*(Monsieur le Président soumet la proposition de délégation d'attribution au Président du Conseil d'administration intitulée « locations d'immeubles si la durée du contrat est inférieure à 9 ans et si le montant du loyer annuel n'excède pas une limite fixée par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget » au vote.)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (29 voix pour).***

**M. LE PRÉSIDENT.**– Nous avons traité les points 1.6 et 1.7, car nous étions un peu en avance. Cela n'intéressait pas directement les personnalités extérieures mais, cela dit, cela peut intéresser les Directeurs de composantes. C'est pour information. Il s'agissait de faire remonter pour certaines commissions les personnes qui pourraient être intéressées pour participer à ces commissions.

## **2.5. Point d'information sur les Comités de sélection**

**M. CUESTA.**– Normalement, vous avez reçu une feuille recto-verso. Vu l'urgence, puisque nous devons nous réunir mercredi prochain, la procédure n'a pas bougé par rapport à l'année dernière ; nous vous l'avons distribuée. Il est important que les membres du Conseil d'administration restreint soient au courant de cette procédure, puisque c'est vous qui, le 21

après-midi, aurez à vous prononcer sur les Comités de sélection pour la campagne synchronisée.

**Mme ATTUEL.**– Sur les résultats des Comités de sélection et pas sur le principe.

**M. CUESTA.**– Sur le nom des membres des Comités de sélection avec les présidents. Pour le moment, nous sommes en retard, car il y a eu des élections entre-temps. Nous sommes encore dans les temps, mais c'est pour cela que c'est un peu précipité, car il faut que le CA restreint valide l'ensemble des Comités de sélection pour que ces derniers puissent se réunir. C'est de la responsabilité du CA de valider des Comités de sélection. Donc, tant que le conseil restreint ne s'est pas prononcé, il ne peut pas y avoir de réunion des Comités de sélection. C'est pourquoi tout cela va se faire très rapidement. Vous avez les éléments en votre possession. Nous y reviendrons peut-être dans la séance du conseil restreint pour expliquer les règles avant que vous vous prononciez.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### **3.1. Procès-verbal du 20 janvier 2012**

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons traité en partie ce point, mais nous ne l'avons pas voté, car nous avons besoin des personnalités extérieures.

Bien des personnes n'étaient pas présentes, mais un certain nombre, en particulier les personnalités extérieures, étaient présentes à ce Conseil d'administration.

Avez-vous des remarques, en sachant que dans les remarques que nous avons pu faire, il y avait des petites modifications au début sur les présents et les absents ? À ces remarques près, la proposition était de voter sur ce compte rendu.

**M. ARGOUD.**– J'ai une petite remarque sur la page 42, notamment sur un propos qui m'est attribué. Il y a un terme que je trouve un peu fort. Je l'ai dit et je l'assume, mais mis ainsi, c'est un peu brut de décoffrage ! Il est écrit « en guise de représailles ». Le terme « représailles » me paraît fort. J'aurais souhaité que la phrase commence après la virgule, c'est-à-dire par « ils ont pris un certain nombre de décisions » et non pas « en guise de représailles ».

À cette autre modification près, avez-vous d'autres modifications ? *(Non.)*

*(Monsieur le Président soumet la proposition d'approbation du procès-verbal du 20 janvier 2012 au vote.)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal à l'unanimité (29 voix pour).*

*La séance est levée à 11 heures 58.*

